



Rallye du Canal du Midi Modalités pour les équipages Handi-Valide



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants rameurs, licenciés à la Fédération Française d'Aviron doivent être titulaires d'une licence A.

Un niveau de force physique et de pratique de l'aviron suffisants sont requis pour accomplir des étapes de plus de 20 km en équipage.

Les mineurs peuvent être au moins 2 par équipage. Une autorisation parentale paraphée par l'adulte qui en sera responsable pendant toute la semaine est exigée, que le représentant légal soit présent ou non sur la manifestation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter un équipage s'il estime que celui-ci n'est pas en mesure de suivre l'ensemble des bateaux, ou ne se conforme pas au règlement de la manifestation.

Il est vivement recommandé, en amont de la manifestation, que le/les rameur/s handi de l'équipage inscrit prennent contact avec Chloé Montagnac (06.45.73.20.79 / chloe.cdh31@gmail.com), salariée du Comité Handisport 31. Ainsi un échange pourra être engagé afin d'adapter au mieux la manifestation pour les rameurs en situation de handicap. Cela nous permettra de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer votre participation dans le plaisir et la sécurité.

PRINCIPE DU RALLYE DU CANAL DU MIDI

Pour cette nouvelle édition, **2 modalités de pratiques** sont mises en place pour permettre à tous de participer à cet emblématique Rallye.

À cause des 40 écluses à franchir à pied, hors bateau, et présentent sur les 6 premières étapes du Rallye, nous ne pouvons pas garantir la sécurité des rameurs en situation de handicap moteur.

C'est ainsi que nous leur proposons d'intégrer le Rallye pour les **2 dernières étapes ne comportant pas d'écluses et étant accessible pour les rameurs en situation de Handicap Moteur.**

Concernant les **rameurs en situation de handicap sensoriel**, il semblerait qu'il n'y ait pas de difficulté majeure à leur **participation dès le départ du Rallye, à Toulouse.**

Ci-dessous, nous vous proposons les 2 inscriptions possibles.

Inscription	Au départ de la 1ère étape Handi Sensoriel	Au départ de la 7ème étape Handi Moteur
Parcours	167 km 8 étapes 40 écluses à franchir à pieds et au pas ; bateau à sortir de l'eau grâce au chariot	45,6 km 2 étapes (jeudi après-midi 21,1 km et vendredi matin 24,5 km ; Voir « Le parcours du Rallye en détail ») 0 écluses
Équipage	4 rameurs, 1 barreur et 1 à 3 cycliste/s Les cyclistes, rameur ou non, assurent le relai de leur équipage et la sécurité lors des embarquements, accostages, à la traversée des routes.	4 rameurs, 1 barreur et 1 à 3 cycliste/s Les cyclistes, rameur ou non, assurent le relai de leur équipage et la sécurité lors des embarquements, accostages, à la traversée des routes.
Pour quel type de rameur	Rameur avec un Handicaps Sensoriels acceptés (En toute connaissance de cause, sur validation de l'entraîneur, des organisateurs du Rallye et du CDH31, un rameur handi moteur, si sa forme physique lui permet pourra s'inscrire au départ du rallye. Contactez Chloé Montagnac au 06.45.73.20.79 ou chloe.cdh31@gmail.com pour validation par les organisateurs et le CDH31)	Rameur avec un Handicaps Moteurs acceptés
Frais d'inscription	Voir « Mode de séjour et Tarifs »	Voir « Mode de séjour et Tarifs 2 dernière étapes »
Matériels	Yolette + vélo + chariot Possibilité de location : - Forfait sièges/chariot : 450 € pour un bateau complet (5 sièges et 1 chariot) - Vélo : 44€	À amener par le club : Yolette + vélo + chariot Si vous ne disposez pas de ce matériels veuillez contacter Chloé Montagnac au 06.45.73.20.79 ou chloe.cdh31@gmail.com

SECURITE ET ASSISTANCE SANTE

Nous sommes soumis au code de la navigation fluviale : tous les bateaux (péniches, voiliers, bateaux de tourisme) sont prioritaires sur les nôtres dans toutes les situations (à quai, en manœuvre, aux écluses...). A vélo, le code de la route doit être respecté, le port du casque est obligatoire pour tous les cyclistes.

Une équipe d'organisation suit le Rallye sur le chemin de halage, à bicyclette, afin de porter assistance, si nécessaire.

Elle est en lien permanent avec les membres du comité d'organisation, et s'assure de l'ouverture du chemin de halage, notamment au passage des écluses.

Les soins courants liés à l'épreuve (ampoules..., blessures légères) sont assurés par la présence permanente de personnel habilité membre de l'équipe d'organisation. Les interventions qui ne sont plus de la compétence des membres de l'organisation sont assurées par les services civils d'urgence ou de soins locaux (médecin, hôpital, Samu, pompiers).

Le chemin de halage est interdit à tout véhicule à moteur, sauf ayants droits locaux et secours. Pour les accompagnants qui prennent la route, se munir de cartes très détaillées (IFG verte n° 72 ou 114).

Toute personne doit porter secours selon ses moyens à toute personne en danger et prévenir au plus vite un membre de l'organisation.

Le comité d'organisation peut être amené à arrêter ou modifier une ou des étapes pour conditions climatiques ou évènement exceptionnel.

Chaque participant s'engage à respecter les instructions des organisateurs concernant la sécurité dans toutes les situations (sur l'eau, sur la berge, sur les routes, dans les bus....).

LE MATERIEL

Les locations, bateaux (sauf skiff), vélos et chariot, sont possibles mais en nombre restreint.

Le matériel utilisé par des participants en propre doit être assuré par son propriétaire.

Le tarif comprend une participation pour le paiement des réparations non prises en charge par l'assureur.

Toutes les embarcations doivent être équipées d'une corde (6 mètres et plus) fixée à l'avant, à l'arrière, d'une gaffe, d'une éponge et être pontés sur l'arrière.

Les yolettes sont équipées d'un chariot de transport fiable pour assurer le passage des obstacles. Un plan de construction peut être fourni aux participants souhaitant utiliser leur propre matériel (voir lien direct sur le site).

L'ATPPR ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol. Vigilance et respect du matériel sont demandés à chaque équipage.

Contact/Informations : Marie-Christine TRIGO - tél : + 33 6 77 54 97 03 - atppr.canaldumidi@gmail.com